CONVOCATION DU CONSEIL SYNDICAL

Le Conseil syndical est convoqué en séance publique, le Mardi 15 Octobre, à 18h45, à la mairie de Berche.

A Berche, le 07/10/2024
Le Président,
PETIOT Jean-Luc

Ordre du jour :

- Nomination du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Syndical du 12 Septembre 2024
- Cimetière : prix des concessions
- Repas des aînés
- Point sécurité : SOCOTEC
- Information départ adjoint administratif
- Informations diverses

REUNION DE CONSEIL SYNDICAL
SEANCE DU 15 Octobre 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le QUINZE OCTOBRE, à 18h45, le conseil syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc PETIOT.

Présents : Mesdames CHARRIER Béatrice - MENETRIER Lucile et MOINE Julie Messieurs BONNOT Pierre-Marie - GANARD Michel - GENIN Yanick – MITTON André - PETIOT Jean-Luc - SAILLET Jean-François et RENAUD Jean-Claude.

Ayant donné procuration :

- M. GENIN Yanick a donné procuration à Mme CHARRIER Béatrice

Absente excusée : Mme GROS Virginie

Secrétaire : Mme MOINE Julie

Ordre du jour :

- Nomination du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Syndical du 12 Septembre 2024
- Information départ adjoint administratif
- Cimetière : prix des concessions
- Repas des aînés
- Point sécurité : SOCOTEC
- Informations diverses

---

1. Désignation du secrétaire de séance

En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil nomme Madame MOINE Julie pour remplir les fonctions de secrétaire.

2. Approbation du conseil municipal 12 Septembre 2024

Le projet de procès-verbal de la réunion du 12 Septembre 2024 a été adressé à chaque Conseiller Syndical. Il est soumis à l'adoption du Conseil.
Le Conseil Syndical adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 12 Septembre 2024.

3. Délibération n°2024-019 : Création d'emploi

Monsieur le Président expose qu'il est nécessaire de créer un poste d'Adjoint Administratif suite au recrutement pour le remplacement de l'agent ayant demandé une mutation.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu les articles L 313-1, L 332-8, L 542-2 et L 542-3 du code général de la fonction publique ;
Vu le budget du SIVOM de Berche et Dampierre sur le Doubs ;
Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Syndical le 12/09/2024 ;
Considérant que les emplois de chaque établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement.
Considérant qu'il appartient donc au Conseil Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.
Considérant qu'en cas de suppression d'emploi ou de modification supérieure à 10% de la durée hebdomadaire de service initiale, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité social territorial ;
Considérant que la délibération doit préciser :

- Le grade correspondant à l'emploi créé.
- Le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L 332-8,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint Administratif, à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires, en raison de la demande de mutation de l'agent en poste et afin de remplacer ce dernier,
Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,
DECIDE :

- La création d'un emploi d'Adjoint Administratif, à temps non complet à raison de 20h/hebdomadaire.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/11/2024
Filière : Administrative
Cadre d'emploi : Adjoint Administratif Territorial
Grade : Adjoint administratif
- ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 1

Si l'emploi créé ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel pour exercer les fonctions de secrétaire administrative.
La rémunération est fixée sur la base de l'indice brut 371 (IM : 369) de la grille des adjoints administratifs.
Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

Adopté à l'unanimité ou à la majorité des suffrages exprimés :
POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
Visa du contrôle de légalité : 17/10/2024

4. Délibération n°2024-020 : Concessions cimetière

Après présentation et comparaison avec les autres communes, Monsieur Mitton, élu en charge du cimetière ainsi que Monsieur le Président propose d'instaurer un nouveau tarif pour les concessions au cimetière intercommunal de Berche et Dampierre sur le Doubs.

Les tarifs proposés sont les suivants :

- 30 ans pour une concession simple (2m²) : 100.00€
- 30 ans pour une concession double (4m²) : 200.00€

Le conseil syndical, l'exposé entendu, décide, à l'unanimité de fixer les tarifs ci-dessus.

Les nouveaux tarifs sont effectifs à compter du 01/11/2024.

Adopté à l'unanimité ou à la majorité des suffrages exprimés :
POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
Visa du contrôle de légalité : 15/11/2024

COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE du 15 OCTOBRE 2024

Points n'ayant pas donné lieu à délibération

- **Travaux**

  - Intervention de l'entreprise DEKRA :
  L'entreprise DEKRA intervient pour la vérification et le contrôle des jeux extérieurs (école, terrain foot,…) : voir le compte rendu pour les travaux à effectuer.
  - Intervention de l'entreprise SOCOTEC :
  L'entreprise SOCOTEC intervient pour la vérification et le contrôle des installations électriques et les évacuations de fumées
  - Intervention de l'entreprise SICLI / CHUBB
  L'entreprise SICLI/CHUBB intervient pour la vérification et le contrôle des extincteurs et des blocs secours : voir le compte rendu pour les travaux à effectuer. 3 extincteurs sont à changer (école maternelle, primaire et au stade).
  Voir pour transmettre aux institutrices le fonctionnement du système d'évacuation des fumées.

- **Informations diverses**

  - Cimetière :
  Monsieur MITTON demande s'il peut avoir accès au logiciel du cimetière pour continuer ces recherches.
  - Départ de l'agent qui effectue le complément de la secrétaire de mairie :
  Un nouvel agent va être recruté courant Novembre. Mme Bernardin travaillant déjà pour le SIVOM a posé candidature.
  - Elagage de la zone sous l'Eglise, prévue le 04/11/2024 par l'entreprise ARBOTEC.
  - Le tracteur du SIVOM sera équipé d'une chambre à air.
  - Les Communes auront chacune un trousseau de clefs pour accès aux locaux du SIVOM

L'ordre du jour étant écoulé. La séance est levée à 20h26

SIVOM DE BERCHE ET DAMPIERRE SUR LE DOUBS

CONSEIL SYNDICAL

Séance du 15 Octobre 2024

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS ET DECISIONS

Les délibérations suivantes ont été examinées au cours de cette séance et peuvent être consultées au secrétariat de mairie de Berche :

N° 2024-019	Création d'emploi
N° 2024-020	Concessions cimetière

En application de l'article L.2121.25 du code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées par le Conseil Syndical lors de la présente séance a été affichée à la Mairie de Berche le 17 Octobre 2024.